Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20260930-2026-DEL-63-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

SANTÉ PRÉVENTION



Aurélie Mansois
Assistante de pôle



Amélie LEFEVRE
Responsable du pôle

La mission «prestation globale»

Les missions «d'expertise»

Le pôle santé prévention



Marine Azevedo
Responsable du service « Prévention des risques professionnels »



Dr Belhache



Dr Boucher



Dr Brunet



Dr Calentier



Dr Cannic



Marie Morisse
Ingénieur hyg/séc



Ilyès Belhanaif
Ingénieur hyg/séc



Dr Cassagne



Dr Desmares Lecossais



Dr Douay



Dr Feltgen



Dr Riquier



Christophe Bertrand
Ingénieur ergonome



Thibaut Brunet
Ingénieur ergonome



Marianne Miranda
Ingénieur



Stéphanie Delafosse
Infirmière



Florence Perchec
Infirmière



Amélie Fiault
Infirmière



Vanessa Monier
Infirmière



Mathilde Géniaux
Psychologue du travail



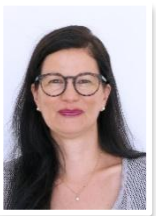
Viriana Rosselot
Psychologue du travail



Maxime Quéré
Gestionnaire de données administratives



Audrey Muriel
Responsable unité médecine professionnelle



Magali Herbet
Assistante administrative



Tom Lebair
Secrétaire médical



Pauline Vauclin-Dumenil
Secrétaire médicale



Stéphanie L'Hermitte
Secrétaire médicale



Élodie To
Secrétaire médicale



Delphine Renoult
Assistante administrative

La composition du pôle

Créé en 2008, le Pôle « Santé/Prévention » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime assure le suivi médical professionnel des agents territoriaux et d'agents des services de l'Etat répartis sur l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime. Au 31 décembre 2025, 827 collectivités et établissements affiliés et non affiliés étaient adhérents à la mission optionnelle de médecine professionnelle, pour un total de 30 134 agents déclarés.

Au 31 décembre 2025, cette mission s'articulait autour d'une équipe pluridisciplinaire composée de :

- 1 Responsable de Pôle
- 1 Adjointe à la Responsable du Pôle et Responsable du Service Prévention des Risques Professionnels
- 1 Responsable de l'Unité Médecine Professionnelle
- 1 Chargée de gestion administrative et comptable
- 9 Médecins du travail (7.4 ETP)
- 5 Infirmier(ères) en santé au travail (4,7 ETP)
- 2 Ingénieurs Hygiène et Sécurité dont 1 agent chargé des fonctions d'inspection
- 3 Ergonomes
- 2 Psychologues du travail
- 4 secrétaires médicales (3.9 ETP)
- 2 assistantes administratives (1.5 ETP)

Soit 31 agents.

- Le Docteur Hajar RHAYMI a débuté un stage d'internat de médecine au sein du Pôle « Santé Prévention », pour une durée de 6 mois.

Plusieurs départs ont été constatés en 2025 :

- Docteur Agnès DEMARE-LECOSSAIS a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacée par le Docteur Amaël DAMOO.
- Stéphanie DELAFOSSE, infirmière en santé au travail, a quitté ses fonctions et a été remplacée par Elodie TEIXEIRA en janvier 2025.
- Viriana ROSSELOT a quitté ses fonctions de psychologues du travail en juillet 2025 et a été remplacée par Louis MILLET en septembre 2025.
- Elodie TO a quitté ses fonctions de secrétaire médicale en janvier 2025 et a été remplacée par Pauline LEVIONNOIS.

Le Pôle « Santé/Prévention » assure les missions relatives à la médecine professionnelle, à l'évaluation des risques professionnels ainsi qu'au conseil et à l'inspection en hygiène et sécurité, en direction des collectivités et établissements publics territoriaux de Seine-Maritime et des services de l'Etat qui adhèrent à ces missions.

La prestation globale de « Santé/Prévention » et **la recherche permanente de la pluridisciplinarité** à l'intérieur du service, s'inscrivent dans les objectifs énoncés par le dispositif législatif et réglementaire, qui, en l'espèce, est un dispositif de droit commun. Les actions du Pôle « Santé Prévention » visent concrètement à accompagner les collectivités dans leur démarche de politique de santé/sécurité au travail basée sur une évaluation des risques professionnels et sur la mise en place d'actions adaptées afin de contribuer, à terme, à améliorer la santé des agents suivis et à diminuer la sinistralité en milieu de travail.

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 constitue le décret cadre fixant les obligations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en matière de protection de la santé et de la sécurité de leurs agents.

La médecine du travail est une médecine exclusivement préventive : elle a pour rôle essentiel de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail par l'organisation d'une surveillance médicale et par l'expertise des conditions de travail. Pour cela, le service de médecine professionnelle est chargé de la surveillance médicale du personnel des collectivités territoriales et de l'animation des politiques de santé au travail sur le département.

Le Pôle « Santé / Prévention », à travers sa prestation globale, propose de conseiller l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants afin de protéger la santé au travail grâce à la surveillance médicale et aux actions sur le milieu professionnel.

A ce titre, l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail du Centre de Gestion s'assure du maintien de la compatibilité de l'état de santé de l'agent à son poste de travail par le biais du suivi médical professionnel obligatoire pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public et privé, et par la mise en place d'actions en milieu professionnel.

La prestation globale de médecine professionnelle (**partie 1**) comprend, au titre du tarif forfaitaire par agent :

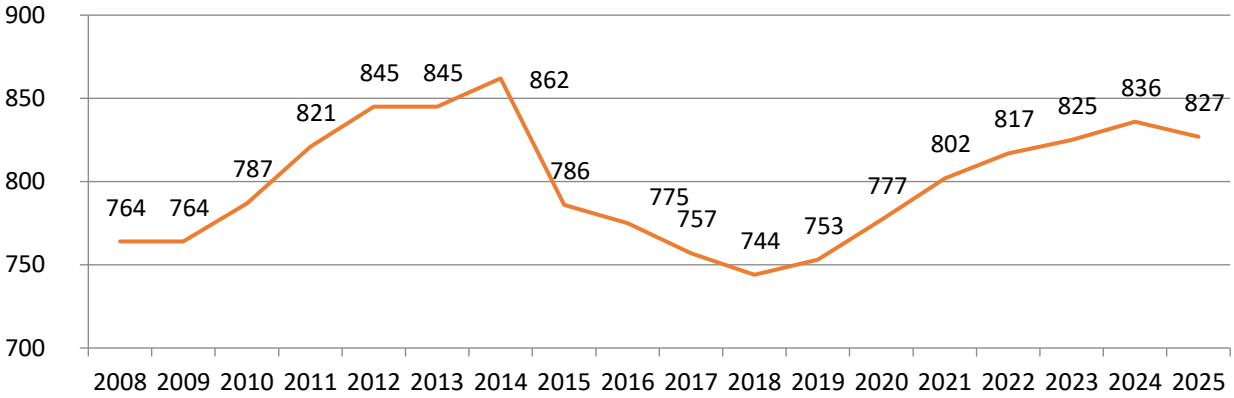
- L'appréciation de la compatibilité du poste occupé par un agent avec son état de santé en considérant les contraintes du poste et son environnement, tout particulièrement pour les agents des secteurs exposés à des risques professionnels particuliers. Dans ce cadre, l'activité de surveillance médicale s'articule autour de visites d'information et de prévention ou de visites médicales particulières, au sein des cabinets médicaux définis à ces effets ou dans les locaux du Centre de Gestion.

- Les actions sur le milieu professionnel réalisées en pluridisciplinarité par le médecin du travail, l'infirmier en santé au travail, et les intervenants en prévention des risques professionnels : études de poste de travail, appréciation des éventuelles nuisances sur la santé des agents, conseils auprès de l'autorité territoriale sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail et des dispositions réglementaires en matière de santé au travail, participation du médecin du travail aux comités sociaux territoriaux (CST) et formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) en tant que membre de droit.

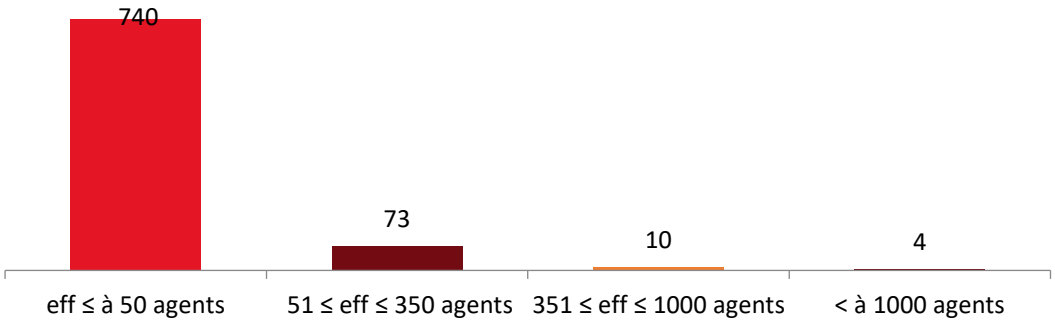
- Le conseil auprès de l'autorité territoriale, et le cas échéant, l'organisation de sessions d'information à destination des services. Le médecin du travail peut intervenir, à titre d'exemple, en coopération avec un infirmier en santé au travail, un ergonome, un ingénieur qualité hygiène et sécurité au travail ou une psychologue du travail pour animer des réunions d'information aux agents sur la prévention de risques professionnels spécifiques (bruits, risque biologique, risque chimique, port des E.P.I, risques psycho-sociaux notamment). Chacun de ces intervenants peut également intervenir de façon autonome, sur délégation du médecin du travail.

En complément de la prestation globale, des missions d'expertise (**partie 2**) viennent compléter, sur devis, l'offre de service, et élargir les possibilités d'intervention au bénéfice des collectivités et de leurs agents. Elles sont assurées par les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels et couvrent des besoins allant d'une intervention ergonomique et le conseil en hygiène et sécurité en passant par le débriefing post-traumatique, l'analyse de pratiques ou l'accompagnement des encadrants.

Graphique concernant le nombre de collectivités ou établissements qui adhèrent à la mission de médecine professionnelle au 31/12/2025



Typologie des collectivités territoriales adhérentes à la mission de « Médecine Professionnelle » en fonction de l'effectif



Fin 2025, 827 collectivités étaient adhérentes à la mission de médecine professionnelle : 796 collectivités affiliées, 16 collectivités non affiliées et 15 services de l'Etat.

Évolution des effectifs par médecin

	ETP	Effectif par médecin du travail au 31/12/2024	Effectif par médecin du travail au 31/12/2025
Dr CANNIC	1	3853	4123
Dr BRUNEL	1	3503	4169
Dr RIQUIER	0,8	3284	3562
Dr DOUAY	0,8	3110	3153
Dr DEMARE-LECOSSAIS / DAMOO	1	3703	3722
Dr CASSAGNE	0.8	3264	3101
Dr FELTGEN	0.9	3926	4216
Dr CALENTIER-VIARD	0.4	1183	1618
DR BOUCHER	0.7	2286	2470
TOTAL	**7.4**	**30082**	**30134**

À la suite de la publication de la loi n° 02019-828 du 6 août 2019, qui permet de mutualiser les services de médecine professionnelle avec les autres versants de la fonction publique (article L.812-3 du code général de la fonction publique), des services de l'Etat (DREAL, DRAAF, DDTM, IFCASS et des Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) ont adhéré à la mission de médecine professionnelle à partir de juin 2021.

L'équipe médicale est assistée par 4 secrétaires médicaux qui sont chargés d'assurer la planification des visites médicales, de proposer les créneaux de visite aux collectivités et des actions en milieu professionnel réalisées par les professionnels de santé, d'apporter une assistance administrative aux médecins du travail et infirmier(e)s en santé au travail et de conseiller les collectivités territoriales.

Le secrétariat médical est renforcé de 2 assistantes administratives à temps non complet et partagé avec le service de prévention des risques professionnels pour l'envoi du courrier, le suivi des demandes supplémentaires de visite médicale, la transmission des attestations de suivi médical, la réalisation des attestations de présence aux sensibilisations réalisées par les IPRP, ...

Les chiffres clés du secrétariat médical du service de médecine professionnelle pour l'année 2025 sont :

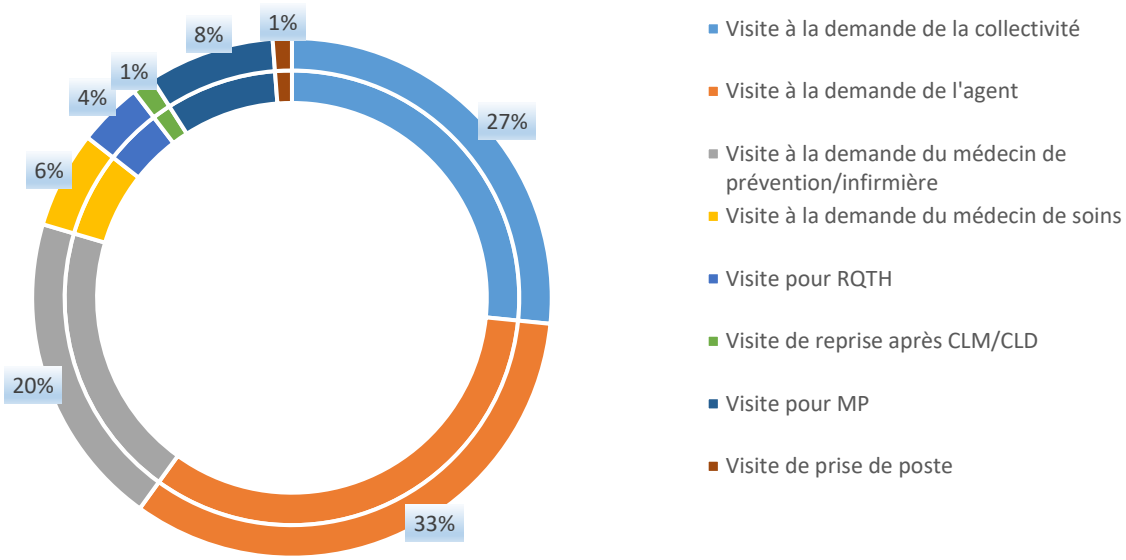
- **2981 plannings mensuels** ont été réalisés et envoyés par mail aux collectivités pour organiser les visites médicales/entretiens infirmiers de leurs agents,
- En moyenne, **chaque secrétaire médical a envoyé 6150 mails** pour répondre aux collectivités sur l'organisation des visites/entretiens infirmiers, annulation de créneaux de visite/entretien, conseils en termes de planification,
- **1558 demandes de visite médicale supplémentaire** sur des créneaux de 40 minutes ont été traitées. Toutefois, ce chiffre ne représente qu'une partie des visites supplémentaires réalisées, dans la mesure où certaines collectivités inscrivent directement leurs agents en visite supplémentaire sur leurs créneaux de visite périodique.

Ainsi, **sur les 1558 demandes supplémentaires de visite médicale reçues** *:*

- **1346 demandes** supplémentaires ont été planifiées sur des **créneaux supplémentaires** (créneau de 40 min)
- **91 demandes ont été annulées par les collectivités ou ont été réorientées directement par le secrétariat médical** *(programmation à la prochaine date de visite médicale)* **soit après avis des médecins du travail** *(demandes réorientées vers le médecin agréé ou en attente de l'avis du Conseil médical).*
- **121 demandes sont restées en attente** de créneaux supplémentaires mais seront planifiées début 2026.

Sur les **1346 demandes supplémentaires de visite médicale planifiées** auprès d'un médecin du travail :

- **358** ont été sollicitées par les **collectivités,** dont **32** instruites dans le cadre de la mise à en place de **télétravail pour raison de santé**
- **449** ont été sollicitées par les **agents** par le biais de leur collectivité
- **264** demandes instruites à la suite de l'avis rendu par le **médecin du travail** lors de la dernière visite médicale ou adressées à la suite **d'un entretien infirmier** ayant conclu à la nécessité d'un avis du médecin du travail
- **81 demandes faisant suite à l'avis** du **médecin de soins/médecin conseil de la CPAM**
- **54** demandes émises pour la constitution d'un dossier de demande de **reconnaissance en qualité de travailleur handicapé**
- **106** demandes faisant suite à une déclaration de **maladie professionnelle**
- **18** demandes à l'occasion d'une **reprise après un congé de longue maladie ou de longue durée**
- **16** demandes de **visite de prise de poste sollicitée en dehors de l'attribution des créneaux périodiques alloués à la collectivité.**



- **231 actions en milieu du travail ont été organisées et réalisées par l'équipe médicale au sein des collectivités** :
 - 56 visites de sites ont été planifiées,
 - 110 visites de poste administratif ont été réalisées par les infirmier(e)s en santé au travail,
 - 10 journées dédiées au bien-être au travail ont été organisées,
 - 10 sensibilisations ont été menées sur différents risques en lien avec la santé au travail,
 - 45 journées ont été dédiées à la campagne d'audio et visio tests.

- 273 courriers ont été envoyés aux collectivités dans le cadre de l'instruction des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle.
- 77 rapports ont été adressés au Conseil médical dans le cadre de demandes de reconnaissance en maladie professionnelle.
- 117 copies de dossiers médicaux en santé au travail ont été transmis aux agents en faisant la demande.

Effectif déclaré par les collectivités
30 134

Nombre de visites planifiées

13 580

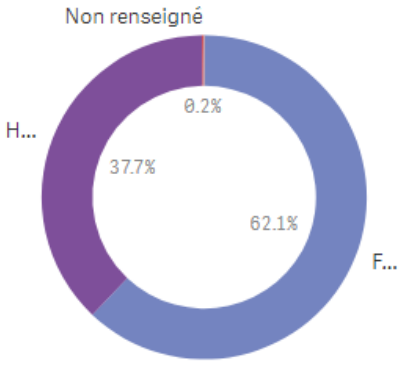
Nombre d'agents vus

11 705

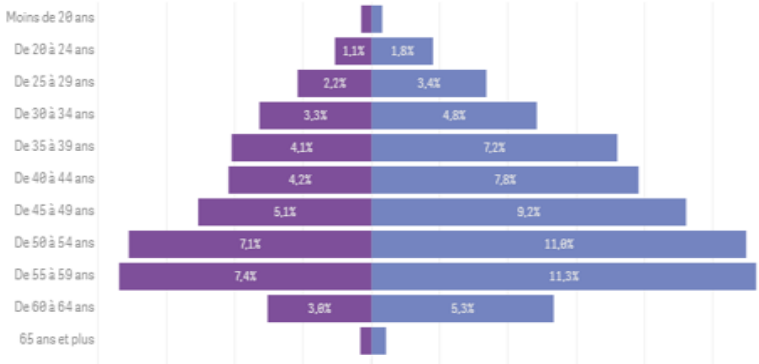
Nombre de visites réalisées

12 824

Répartition selon le genre des agents vus



Pyramide des âges des agents vus



Nombre d'absences aux visites

756

Taux d'absentéisme aux visites

5.6%

Nombre de créneaux vides

893

Nombre total de créneaux alloués : 21 243

Visites avec le médecin du travail

Nature des visites	Nb de visites (Hommes)	Nb de visites (Femmes)	Part en %
Supplémentaires	1,287	2,513	53.3%
Périodiques	1,040	1,376	33.9%
Prises de poste	407	466	12.5%
Autres	19	1	0.3%

Motifs des visites

Nature de la visite	Nb de visites (Hommes)	Nb de visites (Femmes)	Part en %
Visite d'information et de prévention médecin	408	843	17.5%
Visite à la demande du médecin du travail 2 cr. (médecin)	419	780	16.8%
Visite SMP médecin	613	513	15.8%
Visite à la demande de l'agent (médecin)	205	588	11.1%
Visite d'information et de prévention initiale médecin	341	406	10.7%
Visite à la demande de la collectivité (médecin)	256	384	9.0%
Visite à la demande de l'infirmier/ère (médecin)	77	153	3.2%
Visite à la demande de la collectivité suite à un arrêt de travail (médecin)	72	146	3.1%
Visite pour reconnaissance d'une maladie professionnelle (médecin)	77	133	2.9%
Visite à la demande du médecin du travail 1 cr. (médecin)	64	90	2.2%
Visite à la demande du médecin de soins (médecin)	56	79	1.9%
Visite pour RQTH (médecin)	40	89	1.8%
Visite initiale SMP médecin	66	60	1.8%
Visite à la demande de la collectivité suite CLM ou CLD (médecin)	20	53	1.0%
Visite SMP médecin - agents de l'Etat	11	7	0.3%
Consultation pour vaccination (médecin)	17	0	0.2%
Visite d'information et de prévention médecin - agents de l'Etat	6	8	0.2%
Visite pour un aménagement horaire consécutif à un état de grossesse (médecin)	0	14	0.2%
Visite d'information et prévention suite à un changement d'affectation (médecin)	2	5	0.1%
Visite à la demande du médecin de la CPAM (médecin)	1	4	0.1%
Visite de fin de carrière (médecin)	2	1	0.0%

Visites avec l'infirmier(e) en santé au travail

Nature des visites	Nb de visites (Hommes)	Nb de visites (Femmes)	Part en %
Périodiques	1,456	2,190	64.1%
Prises de poste	549	1,246	31.6%
Supplémentaires	62	180	4.3%
Autres	5	0	0.1%

Motifs des visites

Nature de la visite	Nb de visites (Hommes)	Nb de visites (Femmes)	Part en %
Visite d'information et de prévention infirmier	741	1,542	40.2%
Visite d'information et de prévention initiale infirmier	549	1,246	31.6%
Visite SMP infirmier	690	619	23.0%
Visite à la demande du médecin du travail 2cr. (infirmier)	36	74	1.9%
Visite à la demande du médecin du travail 1cr. (infirmier)	26	56	1.4%
Visite pour un aménagement horaire consécutif à un état de grossesse (infirmier)	0	50	0.9%
Visite SMP infirmier - agents de l'Etat	13	11	0.4%
Visite d'information et de prévention infirmier - agents de l'Etat	11	12	0.4%
Visite d'information et de prévention suite à un changement d'affectation (infirmier)	1	6	0.1%
Consultation pour vaccination (infirmier)	5	0	0.1%

Créneaux pour des visites périodiques

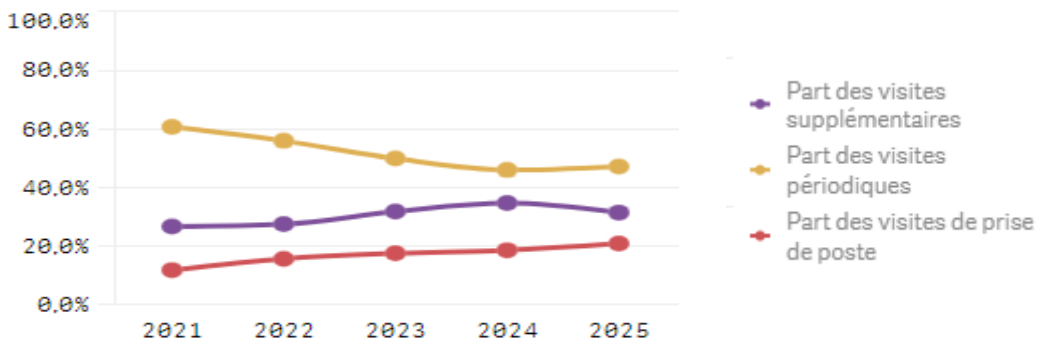
6490

Créneaux pour des visites initiales

5702

Créneaux pour des visites supplémentaires

8132



Examens complémentaires

Des prises de sang ou examens complémentaires ont pu être prescrits à la demande des médecins du travail, en lien avec le type de poste occupé et/ou les antécédents des agents.

Réalisés par le médecin du travail

Nature de l'examen médical	Nb d'examens
AUDIOGRAMMES	829
VISION	21
SPIROMETRIE	8
EXAMENS DE SANG	1

Réalisés par l'infirmier(e) en santé au travail

Nature de l'examen médical	Nb d'examens
VISION	299
AUDIOGRAMMES	71

Conclusions des examens cliniques et complémentaires

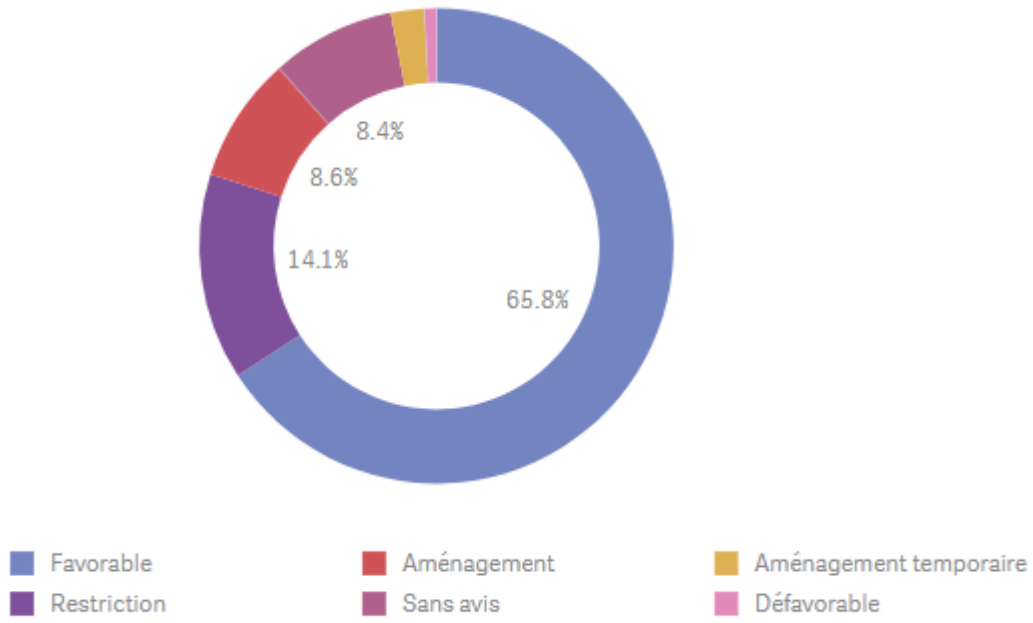
Réalisés par le médecin du travail

Conclusion de la visite	Nb de visites	Part en %
Avis favorable	3,563	50.0%
Avis favorable au poste avec restriction(s)	1,763	24.7%
Avis favorable au poste avec aménagement du poste de travail	578	8.1%
Pas d'avis ce jour. Agent en arrêt de travail	526	7.4%
Avis favorable au poste avec aménagement temporaire	295	4.1%
Pas d'avis ce jour. Visite spécifique.	109	1.5%
Avis favorable au poste avec examens complémentaires	98	1.4%
Avis défavorable provisoire au poste	70	1.0%
Avis favorable avec restrictions & examens complémentaires	42	0.6%
Avis favorable provisoire.	30	0.4%
Pas d'avis ce jour. Consultation pour vaccination.	16	0.2%
Avis défavorable au poste. Repositionnement sur un poste correspondant aux missions du grade	12	0.2%
Avis défavorable au poste. Avis du médecin agréé requis	11	0.2%
Pas d'avis ce jour	8	0.1%
Avis d'inaptitude au poste (agent de droit privé)	6	0.1%
Avis favorable au poste. Consultation spécialisée demandée pour le suivi professionnel	6	0.1%

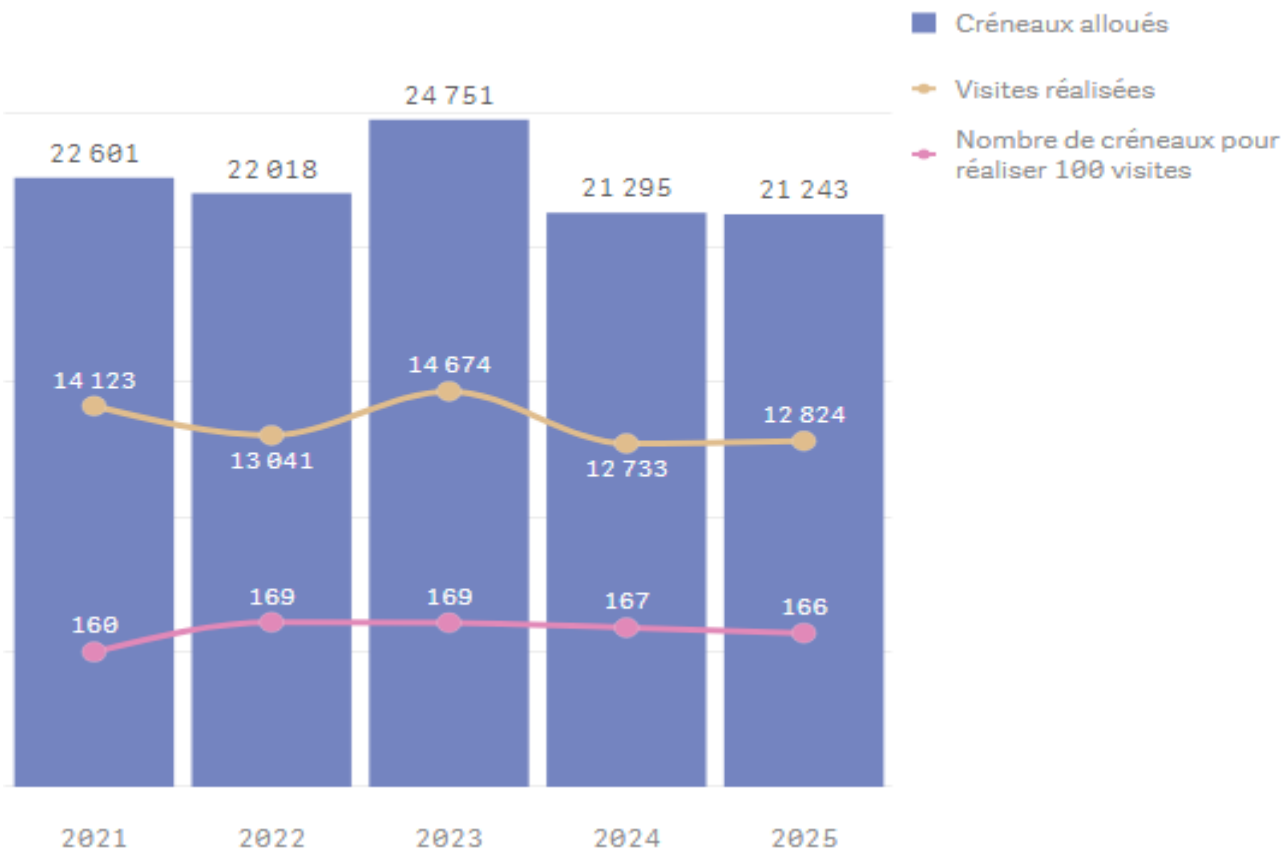
Réalisés par l'infirmier(e) en santé au travail

Conclusion de l'entretien	Nb d'entretiens	Part en %
Pas d'anomalie constatée. Avis favorable suite à la visite avec l'infirmier/ère.	4,628	81.3%
Pas d'anomalie constatée. Poursuite des aménagements et restrictions.	519	9.1%
Pas d'avis ce jour. Nécessité d'un avis du médecin du travail.	311	5.5%
Poursuite provisoire de l'avis favorable. Nécessité d'un avis du médecin de soins.	115	2.0%
Pas d'avis ce jour. Visite spécifique.	92	1.6%
Pas d'avis ce jour. Agent en arrêt de travail	15	0.3%
Reprise de poste déconseillée Agent orienté vers la médecine de soin	6	0.1%
Pas d'avis ce jour. Consultation pour vaccination.	5	0.1%

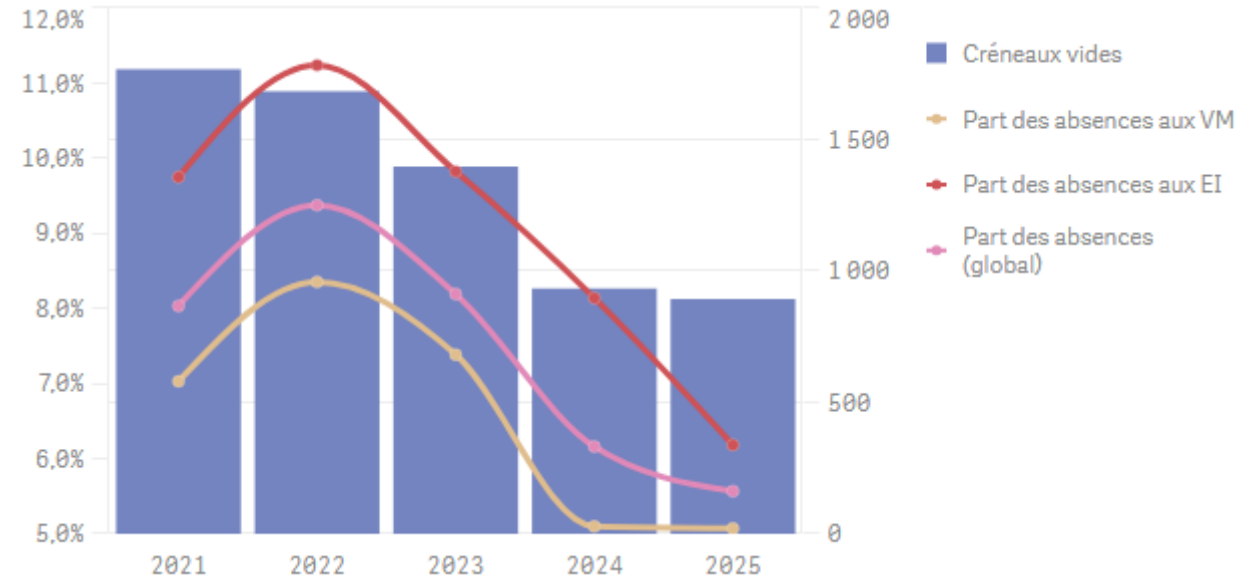
Répartition des conclusions par type



Evolution des créneaux alloués et des visites réalisées



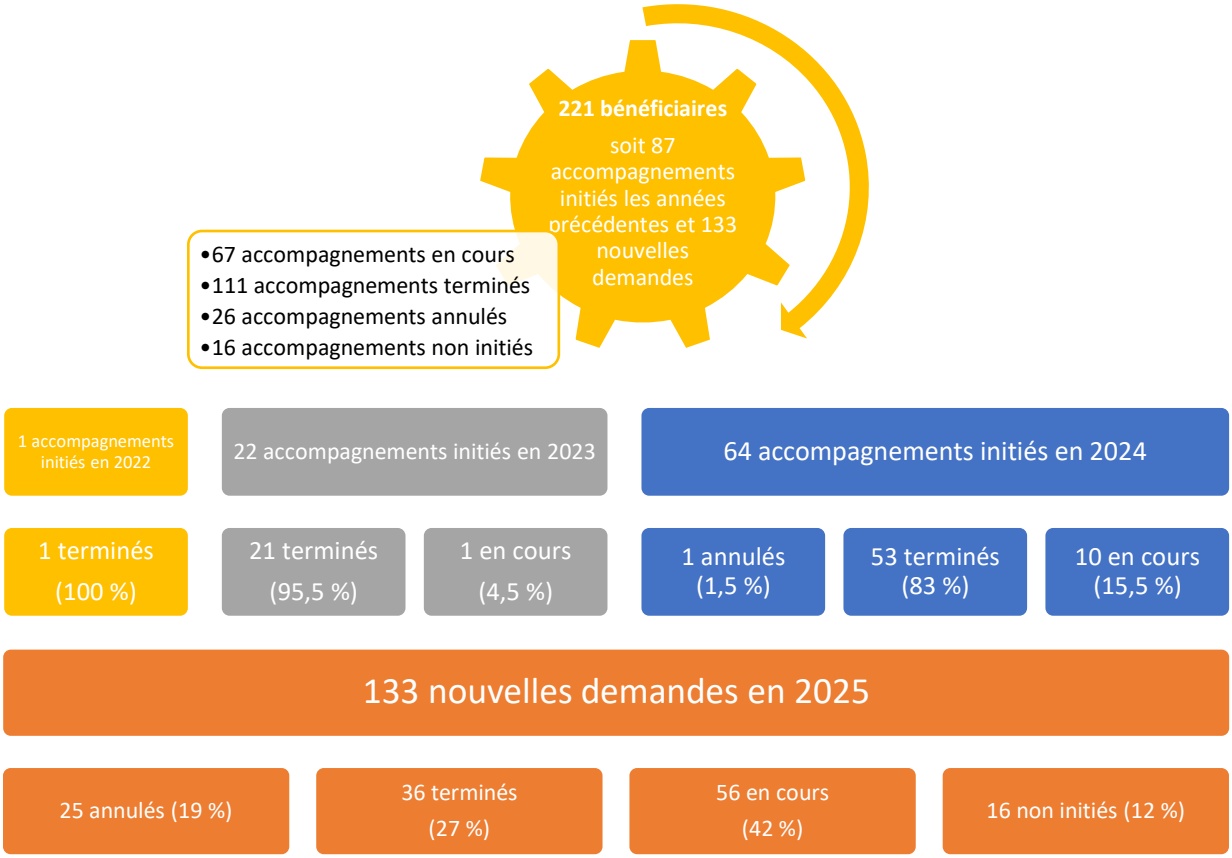
Evolution de l'absentéisme



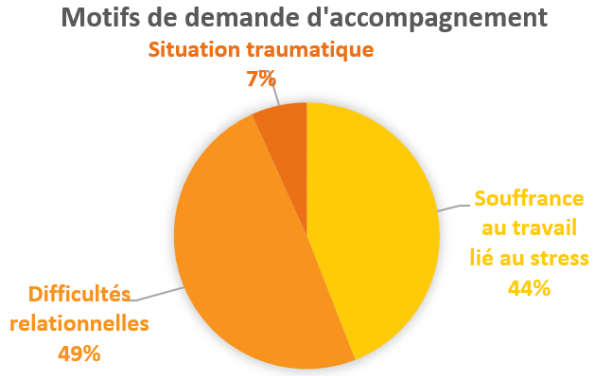
- **Accompagnement individuel par les psychologues du travail**

Les psychologues du travail du Centre de gestion interviennent exclusivement sur orientation du médecin du travail, et avec l'accord de la collectivité et de l'agent concerné. L'accompagnement se déroule sur le temps de travail avec un maximum de 5 entretiens. L'accompagnement individuel par les psychologues du travail fait l'objet d'une tarification forfaitaire de 240 € pour les collectivités affiliées et 293 € pour les collectivités non affiliées, représentant 133 demandes d'accompagnement pour l'année 2025.

Bilan des accompagnements individuels réalisés par les psychologues du travail

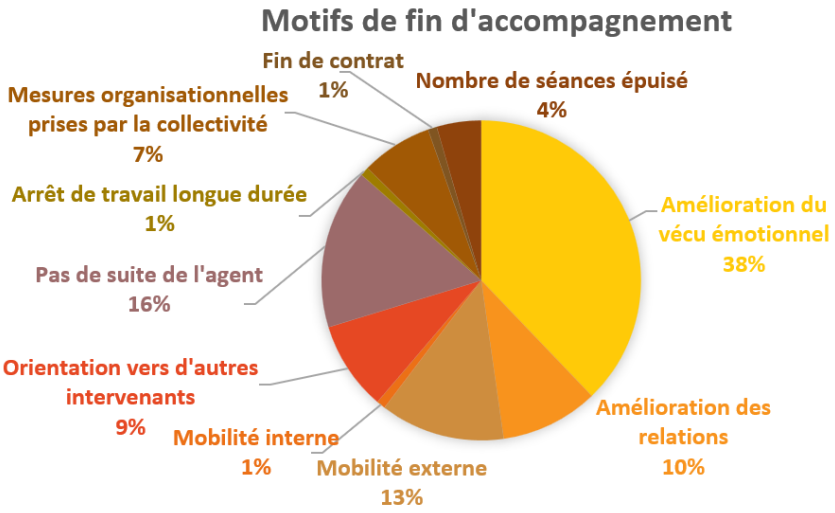


Demandes d'accompagnement





Fin d'accompagnement



Nb moyen d'entretiens par accompagnement **2,9 entretiens**

Durée moyenne de l'accompagnement **230 jours**

Par rapport à l'année 2024, le nombre d'orientations vers le psychologue du travail a augmenté de 14,7 %. Les motifs d'orientation restent relativement stables dans le temps, tout comme le nombre moyen d'entretiens par accompagnement qui reste proche de 3. Un accompagnement a une durée moyenne de 7 mois et demi.

- **Participation à des réunions et des CST/F3SCT**

En 2025, les médecins du travail, avec le concours des infirmières et des intervenants en prévention des risques professionnels, ont mis en place de **nombreuses actions en milieu professionnel, et participé à des instances et réunions au sein des collectivités et directions de l'Etat :**

- Participation à 45 CST/F3SCT/CSA
- Mise en place de 7 actions de prévention « Parcours-Santé »
- Participation à 21 réunions pour l'élaboration (18) ou l'évaluation (3) du Plan de santé de la collectivité
- Participation à des réunions mensuelles (Département), trimestrielles (Dieppe, Grand-Quevilly, Gonfreville l'Orcher, Rouen,…), ou thématiques, ainsi que des bilans téléphoniques pour évoquer des situations d'agents pour le maintien ou le retour en emploi
- Réalisation de 56 visites de sites de travail
- Réalisation de 8 sensibilisations dédiées à la prévention des pratiques addictives

- **Mission de conseil**

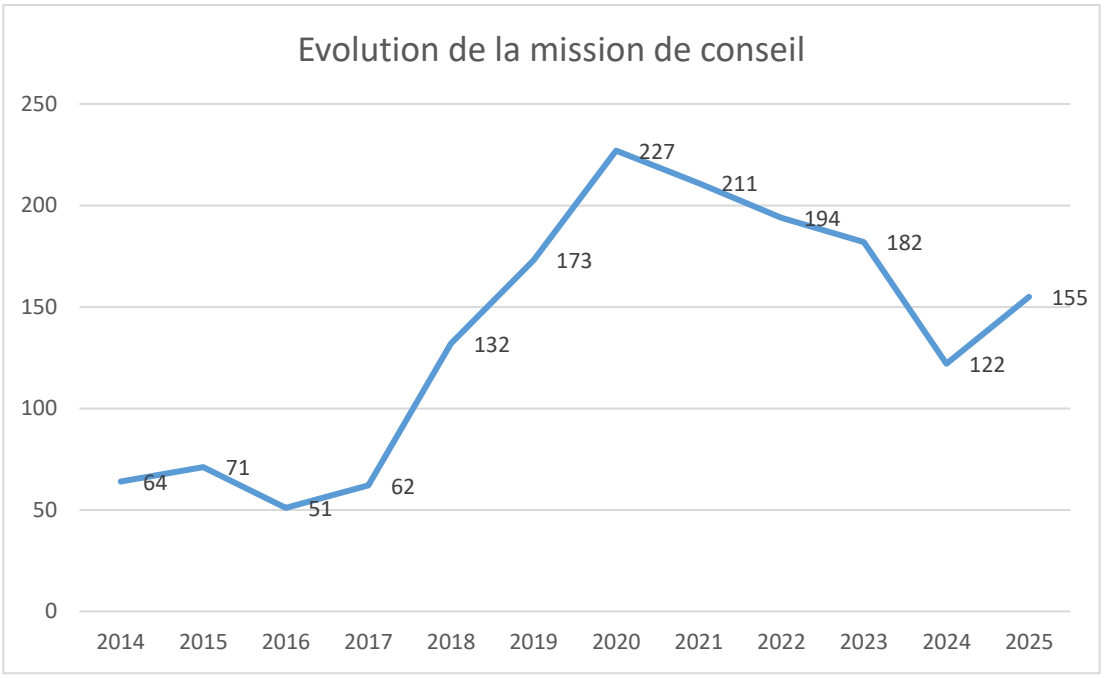
CONSEIL AUX COLLECTIVITES :

De nombreuses collectivités contactent l'équipe des préventeurs du Pôle « Santé/Prévention » afin d'obtenir les réponses aux questions qu'elles se posent dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité des agents.

Les thématiques les plus significatives sont listées *(**155 enregistrements**)* ci-après :

Matériel / aménagement en ergonomie	24 %
EPI	18.1 %
Formations / habilitation	9 %
Documents obligatoires	8 %
Acteurs de la prévention	8 %
Risque chimique	6.5 %
RPS	6 %
Ambiances physiques	4 %
Risque incendie / explosion	3 %
Risque routier	2.5 %
Engins et appareils de levage	2.5 %
Addictions au travail	2.5 %
Travail en hauteur	2 %
Risque hygiène	1.2 %
Travail isolé	1.2 %
Risque biologique	0.5 %
Risque électrique	0.5 %
Jeunes travailleurs	0.5 %

Le volume des demandes des collectivités sur **l'année 2025** est en augmentation comme le montre le graphique ci-après, du fait d'une implication plus importante des collectivités dans leur démarche de prévention et de maîtrise des risques professionnels. Par ailleurs, les collectivités recherchent les solutions à leurs problématiques et n'hésitent pas à contacter le Pôle « Santé/Prévention », qui, bien identifié, peut fournir les réponses les plus adaptées possibles.


Evolution de la mission de conseil
250
200
150
100
50
0
64
71
51
62
132
173
227
211
194
182
122
155
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

WEBINAIRES

En 2025, le service de prévention des risques professionnels a poursuivi les webinaires « 1 heure pour parler prévention » à destination des préventeurs de la Seine-Maritime.

Ce temps d'échanges a pour objectif d'accompagner au mieux les acteurs de la prévention dans les problématiques et situations rencontrées sur le terrain en matière de risques professionnels. Il est désormais bien identifié par les assistants de prévention puisque de nombreux échanges se tiennent à la suite de ces webinaires avec l'équipe du service prévention des risques professionnels.



Quatre rendez-vous ont été proposés en 2025 sur les thématiques suivantes :

-le mardi 25 mars 2025 : Les registres et documents obligatoires

-le mardi 10 juin 2025 : La QVCT, jeunes générations, flexibilité : déconstruire les idées reçues !

-le mardi 23 septembre 2025 : La démarche de prévention, les EPI et les exosquelettes

-le mardi 2 décembre 2025 : Les addictions en milieu professionnel

Ces évènements sont désormais connus et appréciés par le réseau des préventeurs Normands comme le confirme le nombre constant de participants et les retours positifs communiqués au service Prévention des Risques Professionnels.

Un webinaire d'explication de la mise en œuvre de la fiche de risque professionnels a été effectué le 28 mars 2025 à destination des collectivités.

CRÉATION DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES :

Durant l'année 2025, l'équipe pluridisciplinaire a élaboré de nouvelles fiches de prévention et réaliser des mises à jour, des modèles d'actes, des articles, des vidéos :

Ambiances physiques

- Fiche mise à jour "Mieux se protéger du soleil"
- Fiche mise à jour "Travail et fortes chaleurs"
- Article : Tempêtes et vents violents : assurer la sécurité de vos agents sur le terrain
- Article : Rayon UV: aussi dangereux en mai qu'en août
- Article : Orages et fortes chaleurs assurer la sécurité de vos agents sur le terrain
- Article : Insectes : attention aux risques de la belle saison !

Sécurité

- Fiche :"Protocole de sécurité"
- Article : sécurisez la pose et la retrait des illuminations décoratives
- Article : Trajets domiciles-travail à vélo attention à la sécurité
- Article : delai supplémentaire d'un an pour l'obentention du certibiocide
- Article : autorisation de conduite et habilitation électrique nouvelle attestation
- Article: Repérage amiante: un nouvel arrêté pour certaines opérations

Une nouvelle affiche vient compléter l'espace documentaire en 2025 :



Visites de site et réunions de travail

Visites de site visant à renforcer la connaissance des conditions de travail

Dans le cadre des plans d'actions en santé au travail, ou à la demande des médecins du travail, des visites de sites ont été programmées au cours de l'année 2025 afin de mieux appréhender les activités et milieux professionnels dans lesquels les agents évoluent. Ces visites ont été organisées en collaboration avec le médecin du travail, l'infirmier(ère) en santé au travail, à savoir :

- Le hall technique et les bureaux administratifs du Lycée Agricole et Agroalimentaire d'Yvetot
- Les bureaux administratifs du service de la DRAAAF
- Les nouveaux locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise
- L'école Rostand de Saint-Nicolas-d'Aliermont
- La caserne Gambetta à Rouen du SDIS 76
- Les services techniques de la Ville d'Houppeville
- Le collège A Camus de Neuville
- Le collège A Dumas de Dieppe
- Le collège C Monet de Saint Nicolas d'Aliermont
- Le FRAC de Sotteville-lès-Rouen
- La Bibliothèque Simone de Beauvoir à Rouen
- Le Laboratoire Victor Hugo à Rouen
- Le Pôle social Départemental du Havre
- La piscine Diderot à Rouen
- Les piscines de la CACVS
- Le service de ramassage des déchets à la Métropole Rouen Normandie
- Le groupe scolaire Triolet/Curie/Prévost à Dieppe
- Les locaux du CCAS et le service de restauration à Neufchâtel en Bray
- La RPA Lemeunier de Dieppe
- L'UHDL de la DREAL au Havre
- Le lycée François 1er du Havre
- Le cinéma de Neufchâtel en Bray
- La déchetterie de la Communauté de Communes des 4 Rivières
- La Piscine municipale de Grand Couronne
- Le Parc Automobile de Sotteville-les- Rouen (Département)
- Les locaux techniques de Petit-Caux
- Le restaurant scolaire Berneval de Petit-Caux
- L'École supérieure d'art et design de Rouen (ESHADAR)

Des réunions de travail sur le tiers temps médical ont été organisées cette année :

- Réunions de travail sur les CMR avec la Métropole de Rouen et avec la Ville de Rouen
- Réunions de travail pour la réalisation des fiches de risques professionnels pour Saint Etienne du Rouvray, le SMEDAR, Le Trait, Elbeuf sur seine, Oissel, Cléon, Petit-Couronne.

- **Sensibilisations en prévention des risques professionnels**

Le Pôle « Santé/Prévention » propose un catalogue de 33 sensibilisations sur le thème de la prévention des risques professionnels qui viennent enrichir les Plans d'actions en santé au travail (PAST) des collectivités. Les PAST sont définis tous les deux ans avec la collectivité sous la supervision du médecin du travail et peuvent être réévalués en cours de période suivant l'évolution des besoins.

La plupart des sensibilisations se déroulent sur une demi-journée et ont lieu au sein de la collectivité. Après avoir rappelé en introduction certains éléments théoriques et réglementaires, elles s'appuient sur des exemples pratiques et des mises en situation afin d'illustrer la déclinaison de ces éléments au quotidien.

Sensibilisations	Nombre de sensibilisations réalisées par IPRP	Nombre d'agents sensibilisés
Prévention des TMS à destination des encadrants	2	24
Aménagement des postes bureautiques / informatiques	1	9
Gestes et postures	26	70
Intégrer l'ergonomie dès l'achat	2	6
La prévention des risques : agent en charge de l'entretien des espaces-verts et voirie	7	69
La prévention des risques : agent en charge de l'entretien des locaux	12	90
Utilisation de la méthode d'entretien des locaux par la microfibre	2	19
Accueil sécurité - méthodologie	1	13
Manager ensemble la sécurité	5	61
Risque amiante	2	29
Risque routier : généralité	7	82
Risque électrique	-	-
L'analyse d'un accident par la méthode de l'arbre des causes	1	14
Signalisation temporaire de chantier	1	11
Risque Chimique	4	29
Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels	2	3
Webinaire prévention	6	/
Ateliers « gestes et postures » / « échauffement «		
Prévention des pratiques addictives- Encadrants	3	34
Communication un vrai sac de nœuds	14	184
Développer ses ressources pour mieux gérer son stress	6	106
Travailler auprès d'un public en souffrance	5	49
Management et prévention des risques psychosociaux	4	65
Management et communication - prévenir et réguler les conflits	6	79
Prévenir et gérer les conflits avec les usagers	19	201
Violences sexistes et sexuelles au travail à destination des encadrants	1	14
Atelier « Violences sexistes et sexuelles au travail »	11	/
Atelier « Santé mentale »	2	/
Atelier « Gestion du stress »	9	/
Total	**133**	**1544**

En 2025, 133 sensibilisations ont été menées au sein des collectivités permettant de sensibiliser 1 544 agents. Les ergonomes du service ont été davantage mobilisés cette année pour des actions de sensibilisation.

Une journée thématique autour de la santé mentale a également été organisée à la demande d'une collectivité. Au cours de cette journée, 4 ateliers ont pu se dérouler :

- Les incidences des risques psychosociaux sur la santé mentale des individus
- « Psy'cause … ou pas ! » autour de représentations sur la santé mentale
- Agissements sexistes et violences sexuelles au travail
- Appui méthodologique à l'intégration des RPS dans le DUERP

À l'occasion des 40 ans du décretn°85-603 du 10 juin 1985 relatif à la médecine professionnelle et préventive, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime (CDG 76) a organisé, dans ses locaux à Isneauville, la première journée d'ateliers intitulée « Santé/Prévention : en action ! » le 24 juin 2025, à destination de l'ensemble des collectivités adhérente au service de médecine professionnelle.

Cet événement a permis aux DGS, SGM, DRH, assistants et conseillers prévention, et à l'ensemble des agents suivis, de découvrir les différents stands thématiques et d'échanger avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle « Santé/Prévention », médecins, infirmiers, psychologues du travail, ergonomes, ingénieurs en hygiène et sécurité.

Ce moment convivial et pédagogique visait à valoriser l'action de la médecine du travail territoriale et à sensibiliser les acteurs locaux à la santé et la sécurité au travail.

Sous forme d'ateliers pratiques, de démonstrations et de quiz interactifs, les professionnels de santé du CDG 76 et leurs partenaires ont proposé une journée dynamique pour sensibiliser les participants à la prévention des risques professionnels.

Les thématiques abordées couvraient un large spectre de la santé au travail :

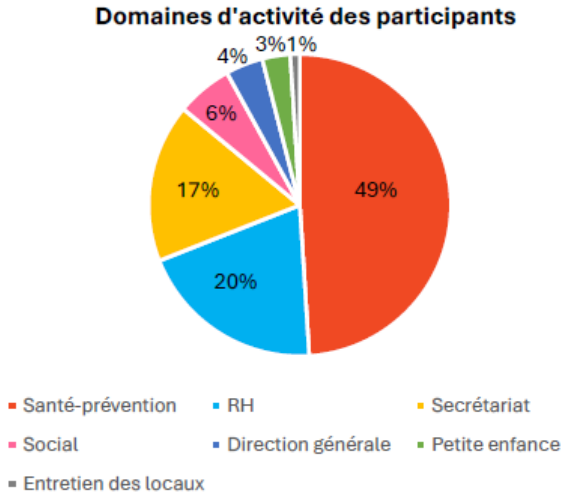
- **Pratiques addictions**
- **Risques psychosociaux** : jeu de cartes *« Psy'causes »*
- **Alimentation et hygiène de vie**
- **Sommeil** : *« Bien dormir »*
- **Tabac**
- **Handicap**
- **Gestes et postures**
- **Gestion du stress et exercices de cohérence cardiaque**

<u>Voici le bilan de la journée : une mobilisation encourageante</u>

La journée a rassemblé 74 participants, soit un taux de présence de 74 % par rapport aux inscrits. 41 collectivités et EPCI étaient représentés :

- 25 communes
- 16 établissements publics

Les participants étaient majoritairement des conseillers et assistants de prévention, témoignant de l'intérêt porté aux thématiques santé-sécurité.
Les secrétaires de mairie étaient peu représentées, le domaine administratif étant davantage couvert par des secrétaires de direction, de service ou assistants administratifs.



Parmi les ateliers proposés, plusieurs ont rencontré un succès marqué :

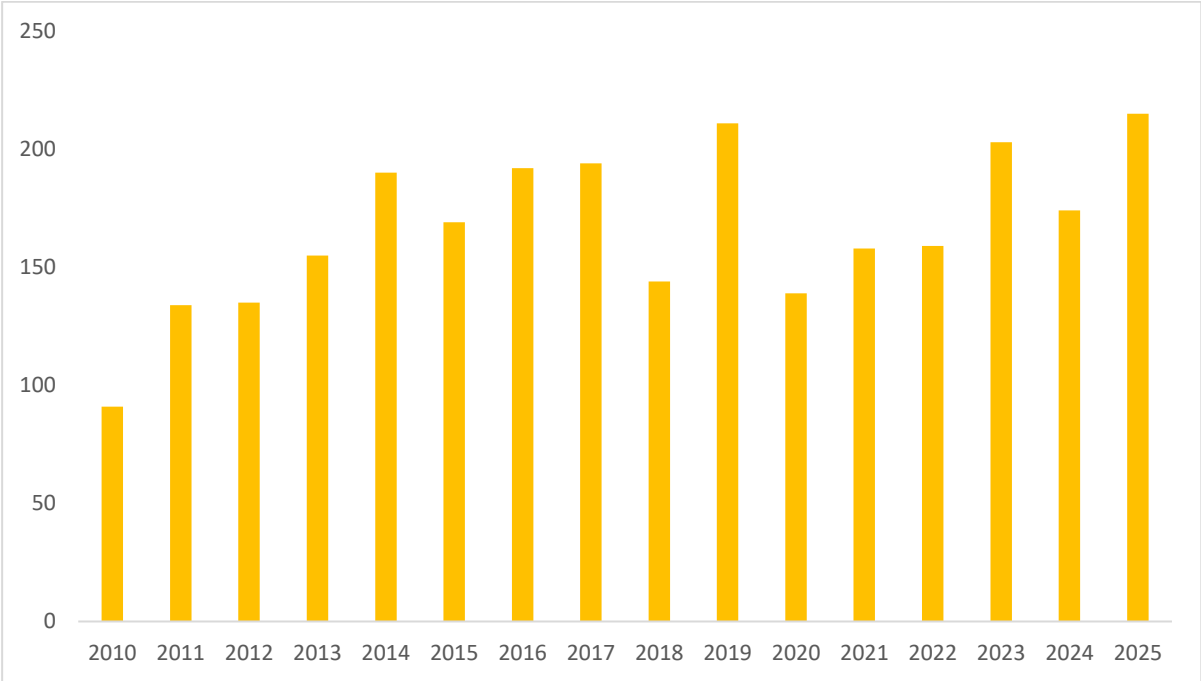
- Le stand dédié aux Risques Psychosociaux (RPS) avec le jeu de cartes *« Psy'cause »*
- L'atelier Gestion du stress et cohérence cardiaque
- L'atelier Sommeil – "Bien dormir"

Ces activités ont permis aux agents d'expérimenter, d'échanger et de repartir avec des outils concrets pour améliorer leur bien-être au travail.

Ce temps fort a illustré l'engagement du CDG 76 et de son équipe pluridisciplinaire pour promouvoir une culture de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail dans la fonction publique territoriale.

- **Interventions ergonomiques**

En 2025, le nombre d'interventions des ergonomes a atteint son chiffre le plus important depuis 2010.



Nombre d'interventions ergonomiques en 2025

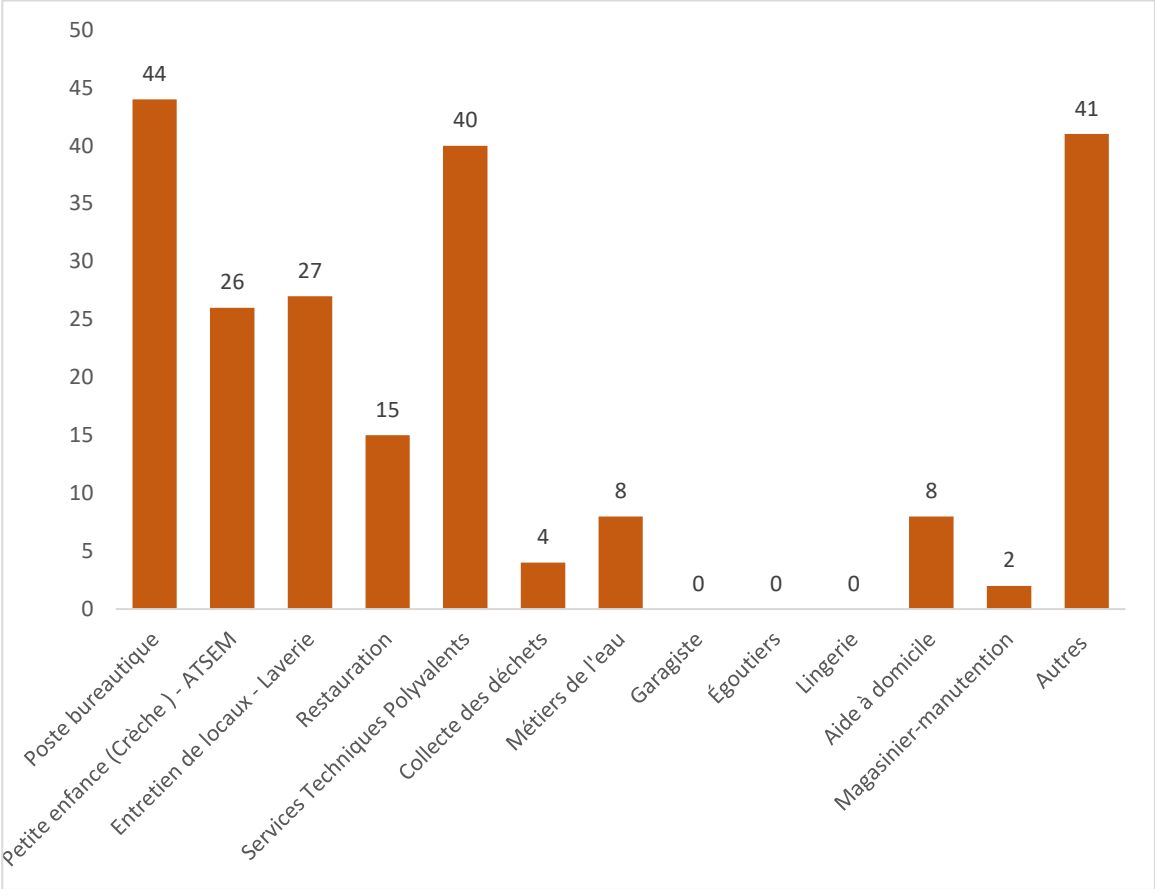
En 2025, les ergonomes ont été positionnés majoritairement sur des actions de sensibilisations et des ateliers.

Nature des études ergonomiques	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Aménagement de poste	42	26	35	50	80	32	36	24	27
Reconnaissance de maladie professionnelle	40	36	34	25	19	14	12	11	15
Travailleur handicapé	17	10	10	9	16	19	15	13	19
Visite de site – Visite en milieu professionnel	10	25	19	19	18	24	36	9	14
Etude de service	-	-	-	-	-	10	13	13	14
Réunion - Groupe de travail	15	8	37	58	19	28	19	58	36
Etude de bruit - vibration - Empoussièrement	4	5	4	2	4	2	13	4	9
Sensibilisation et atelier	23	30	65	12	35	38	54	36	76
Mission Expertise	3	2	2	0	3	3	2	4	5
Audio-test/Visio-test/Spirométrie/ parcours santé	39	2	2	0	0	0	3	0	0
Analyse de plans	0	0	3	4	5	0	0	2	0
Total	**194**	**144**	**211**	**179**	**199**	**173**	**203**	**174**	**215**

Interventions ergonomiques de 2017 à 2025 en fonction de l'objet d'étude

Tout comme les trois années précédentes, le poste bureautique est le premier poste d'activité demandant l'intervention des ergonomes en 2025. On note qu'un grand nombre d'études concerne les agents des services techniques polyvalents, dont les activités les exposent à de nombreux risques professionnels (ex : postures non conventionnelles, manutention, risques chimiques).

Nombre des interventions ergonomiques en 2025 en fonction de l'activité



- Les études de postes

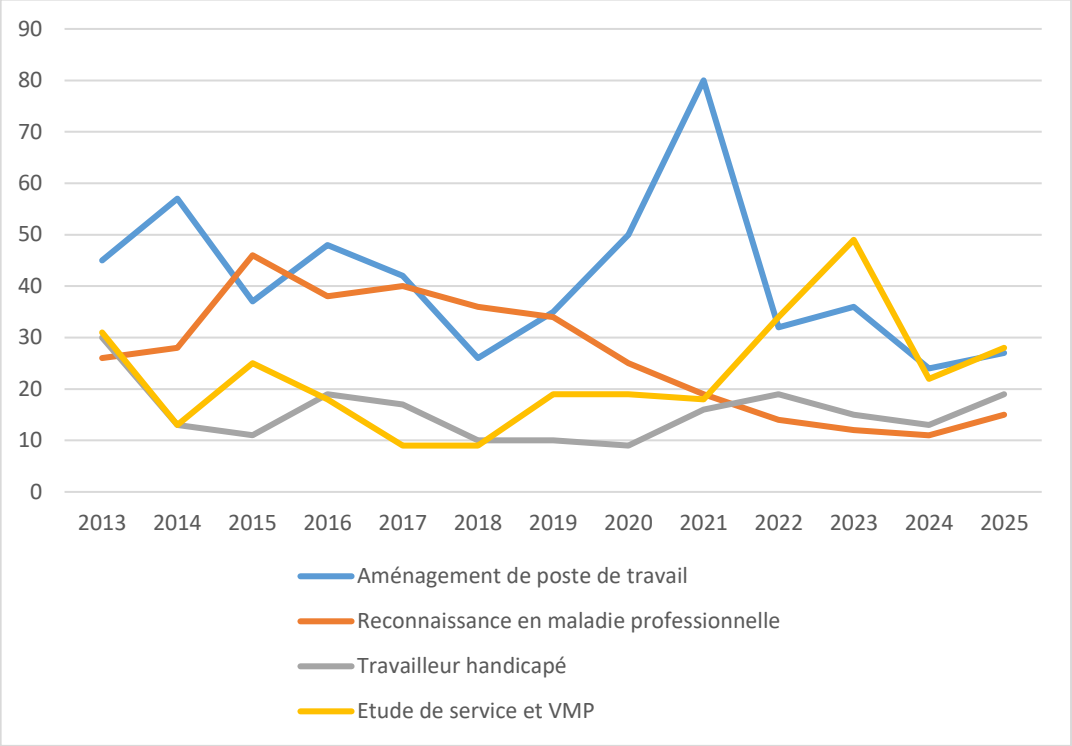
Cette année, le nombre d'études ergonomiques sollicitées par les médecins du travail ou les collectivités ont légèrement augmenté par rapport à 2024. Cependant, Les chiffres sont bien en dessous de ceux de 2021.
Depuis 2021, la réalisation d'étude de poste pour un aménagement individuel diminue fortement. Les ergonomes sont aujourd'hui principalement positionnées sur des actions de sensibilisations ainsi que des visites de sites ou d'étude de service. Il s'agit depuis 2021 d'une nouvelle orientation du métier d'ergonome au sein du service prévention des risqu

- Les visites de postes administratifs

En parallèle des études ergonomiques, les infirmières en santé au travail ont réalisé **110 visites de poste administratif de 1er niveau** en 2025.Ces visites en milieu de travail ont pour objet l'observation de poste de travail afin d'apporter des conseils relatifs à l'aménagement du poste bureautique de l'agent ainsi que de son environnement de travail.

Ces interventions sont en nette augmentation par rapport à 2024, où 67 visites avaient été effectuées.

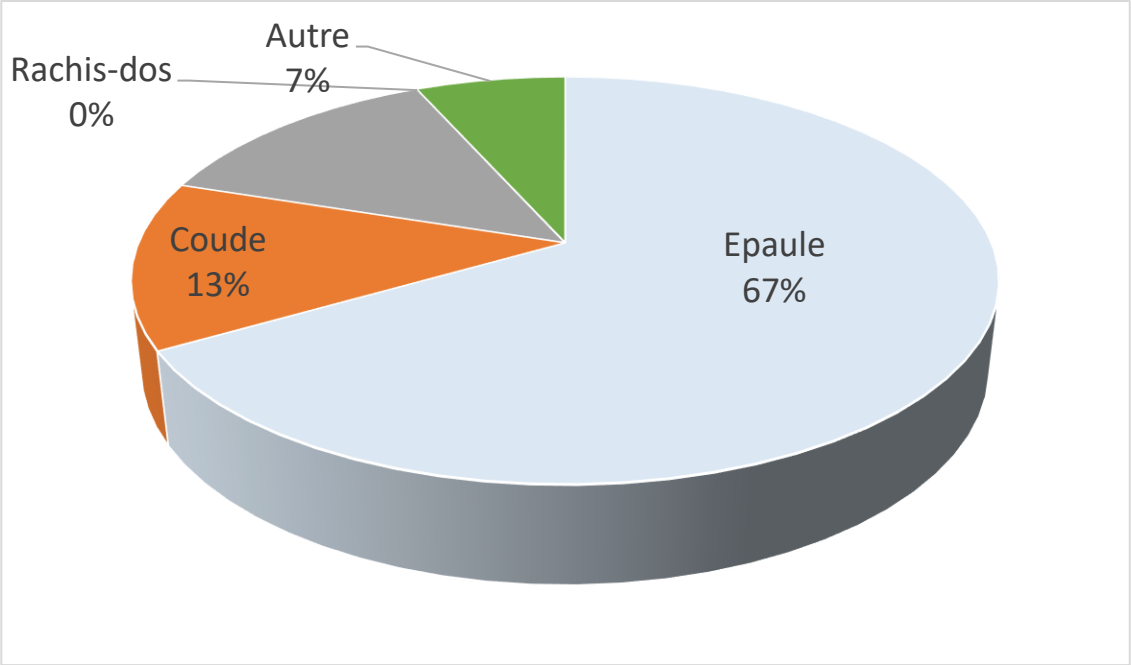
Nombre des études ergonomiques depuis 2013 en fonction de la nature de la demande



- Les études ergonomiques pour une demande de reconnaissance en maladie professionnelle

Les études ergonomiques sollicitées dans le cadre d'une demande de reconnaissance en maladie professionnelle sont en légère augmentation par rapport à 2024. Le vieillissement de la population des agents territoriaux peut être en partie responsable d'un risque de pathologies ostéo-articulaires, pouvant engendrer le développement d'une maladie professionnelle. L'objet des demandes d'études pour maladie professionnelle concerne principalement, depuis 2015, les pathologies de l'épaule. Il est constaté que les pathologies de l'épaule se déclarent particulièrement chez les agents techniques effectuant des travaux nécessitant des gestes répétitifs avec une élévation du membre supérieur et la production de force musculaire importante.

Localisation des pathologies des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle



Localisation des pathologies lors des études ergonomiques pour une demande de reconnaissance de maladie professionnelle

Localisation de l'affection	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epaule	25	20	15	15	12	10	7	8	10
Coude	5	4	6	3	1	1	3	1	2
Poignet-Main	7	6	3	3	0	1	0	0	2
Rachis-dos	1	4	4	2	3	1	0	1	0
Genou	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Autre	2	1	5	2	1	1	1	1	1
Multi	0	1	1	0	0	0	1	0	0
TOTAL	**40**	**36**	**34**	**25**	**18**	**14**	**12**	**11**	**15**

Mission d'aide à l'élaboration du document unique

L'employeur territorial a l'obligation de définir une stratégie d'évaluation des risques professionnels et un plan d'action garantissant la santé et la sécurité de ses agents.

Un Intervenant pour la Prévention des Risques Professionnels (IPRP) est mis à disposition des collectivités qui le souhaitent pour les assister dans la réalisation de leur document unique d'évaluation des risques professionnels.

La mission, créée en 2009, se justifie par la diversité des métiers exercés au sein de la fonction publique territoriale, en particulier dans la filière technique où les risques professionnels – nombreux et diversifiés – ont amené le législateur à renforcer les obligations et la responsabilité juridique des employeurs territoriaux. Il revient notamment à ces derniers d'anticiper les risques encourus par leurs agents en mettant en œuvre une démarche de prévention pour assurer leur sécurité et leur santé.

Conscient des difficultés des « Élus-Employeurs » à se conformer à leur obligation d'évaluation des risques professionnels, le CDG 76, par l'intervention des ingénieurs du Pôle « Santé/Prévention », chargés de la prévention des risques professionnels, propose aux collectivités et établissements du département, une aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels. L'approche est axée sur les activités et la mission s'adapte parfaitement à la structure et aux ressources des collectivités du département.

Les fortes demandes pour la réalisation de cette mission ont amené le CDG 76 à faire évoluer sa mise en œuvre afin de pouvoir répondre favorablement aux collectivités dans de meilleurs délais, tout en les impliquant davantage.

Pour les aider, le CDG 76 avait donc mis en place une mission optionnelle d'assistance à l'évaluation des risques professionnels, mission qui a été redéfinie en 2022, notamment pour rendre les collectivités plus autonomes et proactives dans le pilotage et l'animation de leur démarche de prévention globale.

Ainsi, l'accompagnement des collectivités dans la réalisation du DUERP était réalisé jusqu'en 2024 comme suit :

- Pour les collectivités de moins de 20 agents : un conventionnement de 4 ans comprenant la réalisation du DUERP et sa mise à jour annuelle avec une tarification forfaitaire.
- Pour les collectivités de plus de 20 agents : une assistance pour la réalisation du Document Unique sur une seule unité de travail retenue au préalable par la collectivité ou la réalisation intégrale du DUERP dont la facturation varie en fonction de l'accompagnement souhaité.

Même si l'on constate depuis plusieurs années une meilleure prise en compte par les élus de la nécessité de conduire une démarche active de préservation de la santé et de la sécurité au travail de leurs agents, il s'avère que beaucoup de collectivités ne sont pas en capacité, en termes de moyens humains et de compétences, d'engager et de suivre une telle démarche en dépit de l'accompagnement du CDG 76.

Comme le soulignent les données issues du Rapport Social Unique (RSU) 2022, seules 28,50 % des collectivités de Seine-Maritime disposent d'un DUERP. Cette proportion est même de 19,30 % s'agissant des communes de moins de 20 agents.

Strate de collectivités	Pourcentage de collectivités ayant un DUERP	Collectivités ayant un DUERP	Total des collectivités ayant réalisé leur RSU
Communes de moins de 20 agents	19,30%	87	451
Communes de 20 à 49 agents	54,80%	17	31
Communes de 50 à 99 agents	68,80%	11	16
Communes de 100 à 349 agents	89,30%	25	28
Communes de plus de 350 agents	87,50%	7	8
CC/CA/CU/métropole	76,50%	13	17
CCAS/CIAS	58,20%	32	55
SIVU/SIVOM	8,70%	9	103
Autres établissements	27,30%	12	40
TOTAL	**28,50%**	215	755

**Données issues du RSU 2022*

Le faible nombre de collectivités ayant bénéficié depuis 2009 de la mission d'accompagnement du CDG 76 montre que le dispositif que nous proposions, même rénové en 2022, n'était pas à la hauteur des enjeux et ne permettait pas de tendre vers un objectif raisonnable de 60-70% de collectivités et d'établissements couverts par un DUERP.

Afin de garantir la pérennité de la mission et d'en renforcer l'efficience, la mission DUERP a de nouveau fait l'objet d'évolution en proposant aux collectivités un groupement de commandes visant à confier la réalisation et la mise à jour des DUERP (hors évaluation des RPS) à un prestataire de service à compter du mois d'octobre 2025.

L'objectif est d'inciter un plus grand nombre de collectivités à se doter d'un document unique à un coût raisonnable et ainsi de se mettre en conformité réglementaire tout en devenant acteur de leur prévention. En optant pour la réalisation des évaluations et des visites « terrain » par un prestataire.

Les ingénieurs en hygiène et sécurité du CDG 76 se concentreront sur leurs missions de conseil auprès des élus, de contrôle de l'évaluation des risques physique par le prestataire et de réalisation de l'évaluation des risques psychosociaux. Par ailleurs, ils se consacrent plus spécialement sur des missions d'expertise pour l'accompagnement à la mise en place de Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT), la prévention du risque chimique (risque le plus identifié au sein des DUERP) et l'accompagnement à la réalisation de notices de sécurité simplifiées

La durée du groupement est d'une durée de 2 ans et demi afin de permettre au prestataire de proposer un planning resserré de réalisation des DUERP. A l'issue des 2 ans et demi, une nouvelle campagne de prospection pourrait être menée sur le territoire afin de permettre à de nouvelles collectivités de se doter d'un DUERP ou de le mettre à jour.

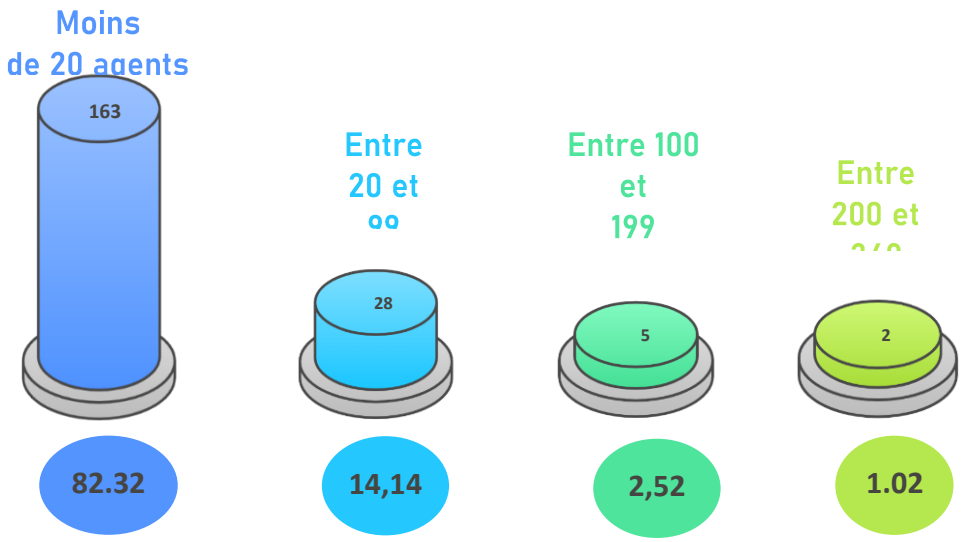
Ainsi, dans le cadre du groupement de commandes, les ingénieurs en hygiène et sécurité du CDG76 se chargent d'assurer la coordination des missions DUERP réalisées par le prestataire de service, à travers :

- Leur présence aux réunions préparatoires visant à présenter aux élus des collectivités la démarche d'évaluation des risques professionnels
- La relecture du DUERP avant sa restitution aux élus
- Leur présence à la réunion de restitution du DUERP
- L'évaluation des risques psychosociaux

L'évaluation de premier niveau des risques psycho-sociaux dans le document unique est toujours réalisée par les ingénieurs en hygiène et sécurité du CDG76 au regard la méthodologie utilisée actuellement, permettant une analyse de 1er niveau des résultats

et la proposition d'un plan d'actions en lien avec les psychologues du travail et les médecins du travail. La mission complémentaire d'évaluation de second niveau des RPS continue d'être proposée aux collectivités en supplément (devis complémentaire) par les psychologues du travail.

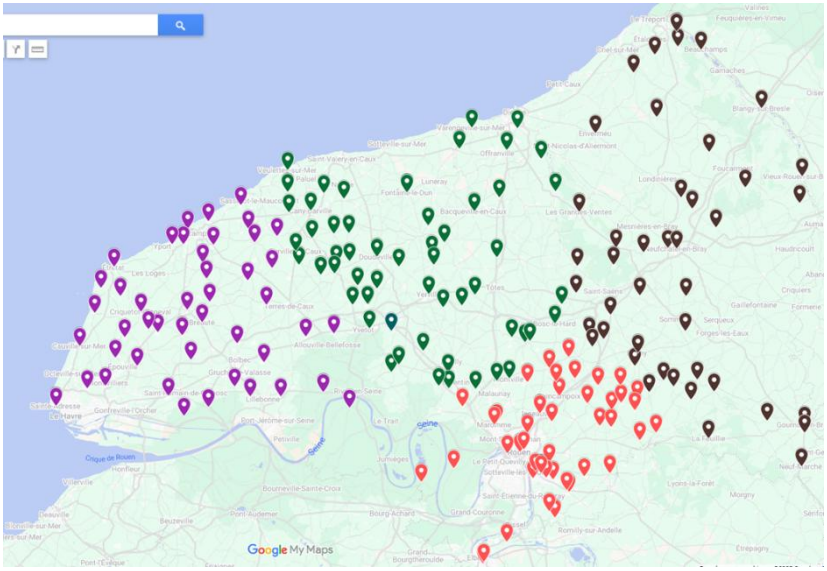
Après interrogations des collectivités du territoire, 198 collectivités ont décidé de rejoindre le groupement de commandes dont voici la répartition selon le nombre d'agents :



Répartition des collectivités adhérentes au groupement de commandes selon leur taille (en nombre d'agents)

Plus de 82 % des collectivités du groupement de commandes comptent moins de 20 agents, conformément à l'objectif initial de favoriser les plus petites collectivités.

Voici ci-après la répartition des adhérents au groupement de commandes sur le territoire de la Seine-Maritime :



Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
51	46	55	46

TOTAL	198

Répartition des adhérents au groupement de commandes sur le territoire de la Seine-Maritime

Depuis le démarrage des premiers DUERP, d'octobre 2025 à décembre 2025, voici le nombre de DUERP réalisés et restitués :

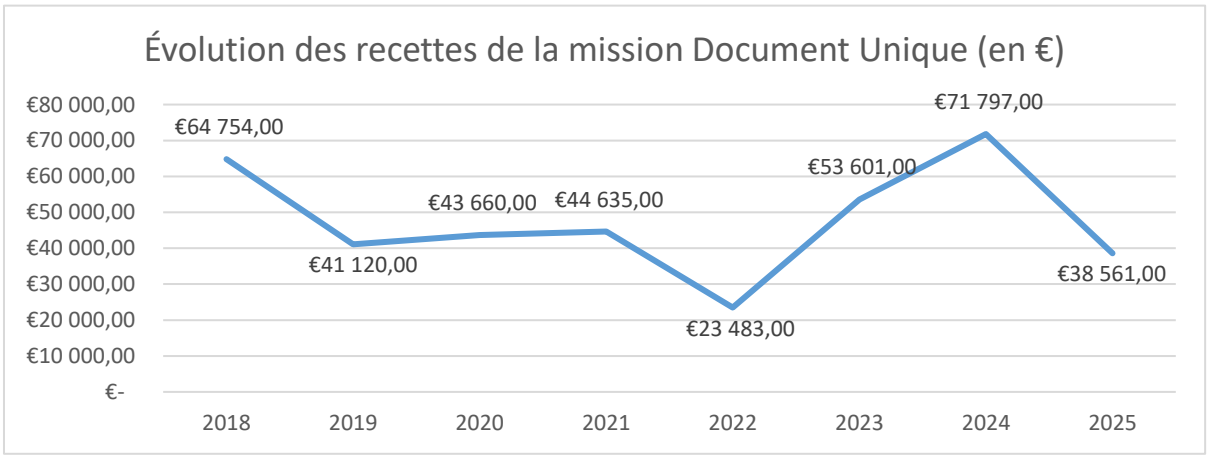
- Buchy,
- Yquebeuf,
- Neuchâtel en Bray
- Saint Arnoult Mairie
- Saint Arnoult Caisse des Ecoles
- Areleaune-en-Seine
- Yerville

En complément des missions d'expertise DUERP, une mission d'expertise complémentaire en hygiène et sécurité a également été réalisé à la demande d'une des collectivités du territoire en 2025.

D'autres actions autour du Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (mise à jour ou accompagnement à la réalisation) ont réalisées afin de finaliser les conventionnements conclues avant l'évolution de la mission :

- Bazinval (maj 3)
- La bouille (maj 1)
- Bolbec (contrat 2)
- Froberville (maj 3)
- Monchaux-Soreng (maj 2)
- Préaux (maj 3)
- Barentin (restitution)
- Parc des boucles de la seine (contrat 2)
- Martainville-Epreville (maj3)
- Tourville la rivière (contrat 2)
- Sbvsbs
- Sainte Marguerite sur Duclair (maj 3)
- Flamets-Frétils (maj 3)
- SMGSN
- Duclair
- Vieux-Manoir (maj 3)
- Epinay sur Duclair (maj 3)
- SDE 76 (Réunion de travail)

L'évolution financière est donc la suivante :



L'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels et le maintien dans l'emploi sont autant d'actions que peuvent mener les employeurs territoriaux afin de répondre à leurs obligations en matière de santé vis-à vis de leurs agents. A ce titre, les psychologues du travail du Centre de Gestion animent différentes missions.

LES MISSIONS

Accompagnement des collectifs de travail :

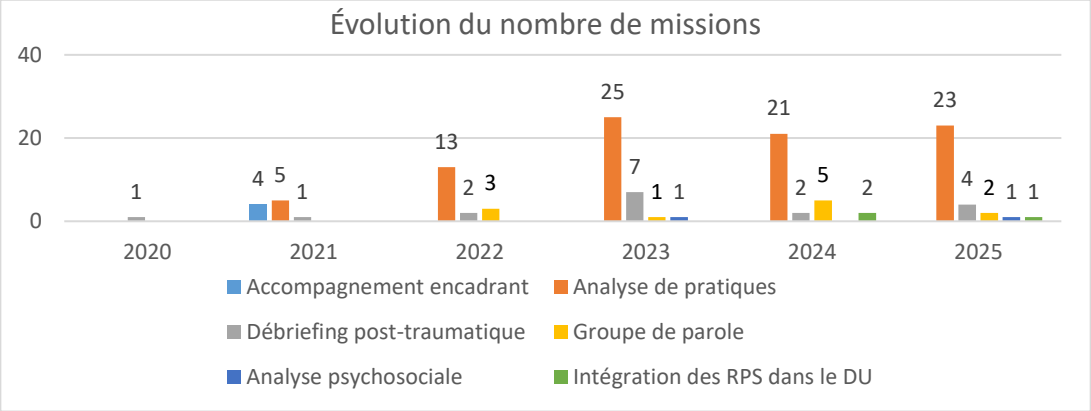
- Analyses de Pratiques Professionnelles
- Groupes de parole
- Débriefing post-traumatique

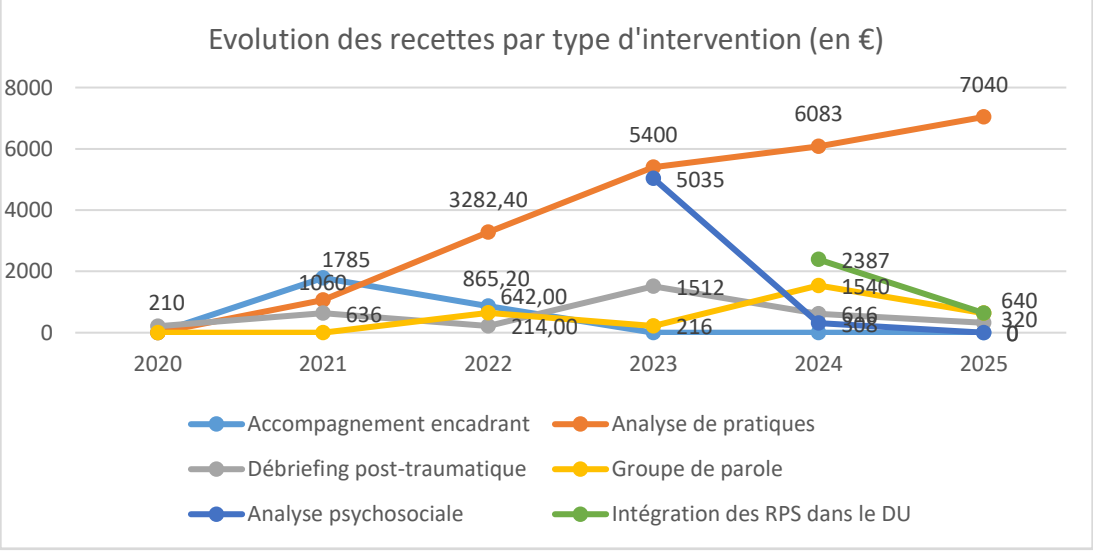
Accompagnement à l'échelle de la collectivité :

- Appui méthodologique à l'intégration des risques psychosociaux dans le Document Unique
- Analyse psychosociale

En 2025, le montant des recettes pour les missions d'expertise animées par les psychologues du travail s'élève à 8 640 euros, soit une baisse de 24 % par rapport à l'année précédente. En effet, l'analyse psychosociale d'une durée de 23 jours et 3 débriefings post-traumatique ont été intégrés dans les Plans d'Actions en Santé au Travail qui sont inclus dans la prestation globale.

A noter par ailleurs la participation de l'une des psychologues du travail à la mission « Signalement des actes de violence, harcèlement et discrimination », dont les chiffres sont présentés dans la partie du rapport annuel dédiée à cette action.





L'autorité territoriale est responsable des conditions de travail qu'elle met en place pour ses agents, mais en matière de sécurité, chaque intervenant est concerné et détient également une part de responsabilité.

Pour répondre aux besoins spécifiques des élus en matière d'hygiène et de sécurité, le CDG 76 a créé une mission ACFI pour :

- Contrôler les conditions d'application des règles relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail définies par le code du travail ;
- Proposer à l'autorité territoriale toute mesure visant à améliorer l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques professionnels ;
- En cas d'urgence, proposer les mesures immédiates jugées nécessaires ;
- Donner un avis sur les règlements et les consignes (ou tout autre document) que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Assister avec voix consultative, sans participer au vote, assister, aux réunions de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) ou du comité social territorial (CST), lorsqu'il n'est pas assisté d'une F3SCT, qui sont consacrées aux questions d'hygiène et de sécurité ;
- Assister les délégations du CST ou de la F3SCT chargées d'effectuer des visites de services ou/et des enquêtes en matière d'accidents du travail, d'accidents de service ou de maladies professionnelles.

Ces interventions découlent de l'application du décret n°85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité dans la fonction publique territoriale et à la médecine préventive.

Par ailleurs, la fonction d'inspection contribue à la protection de la sécurité et de la santé au travail en vérifiant que les obligations qui s'imposent à l'employeur sur le champ de la prévention des risques professionnels sont bien remplies, et en formulant des propositions correctives et préventives.

L'ACFI exerce donc une fonction d'expertise réglementaire et contribue, de ce fait, à la prévention des risques professionnels.

La mission ACFI a été suspendue en raison du départ de l'agent désigné ACFI en juin 2022. Il a été nécessaire de former et nommer un nouvel agent pour reprendre la mission. Cette suspension a offert l'opportunité de repenser la mission est proposée sous de nouvelles modalités depuis le 1er janvier 2025 qui sont les suivantes :

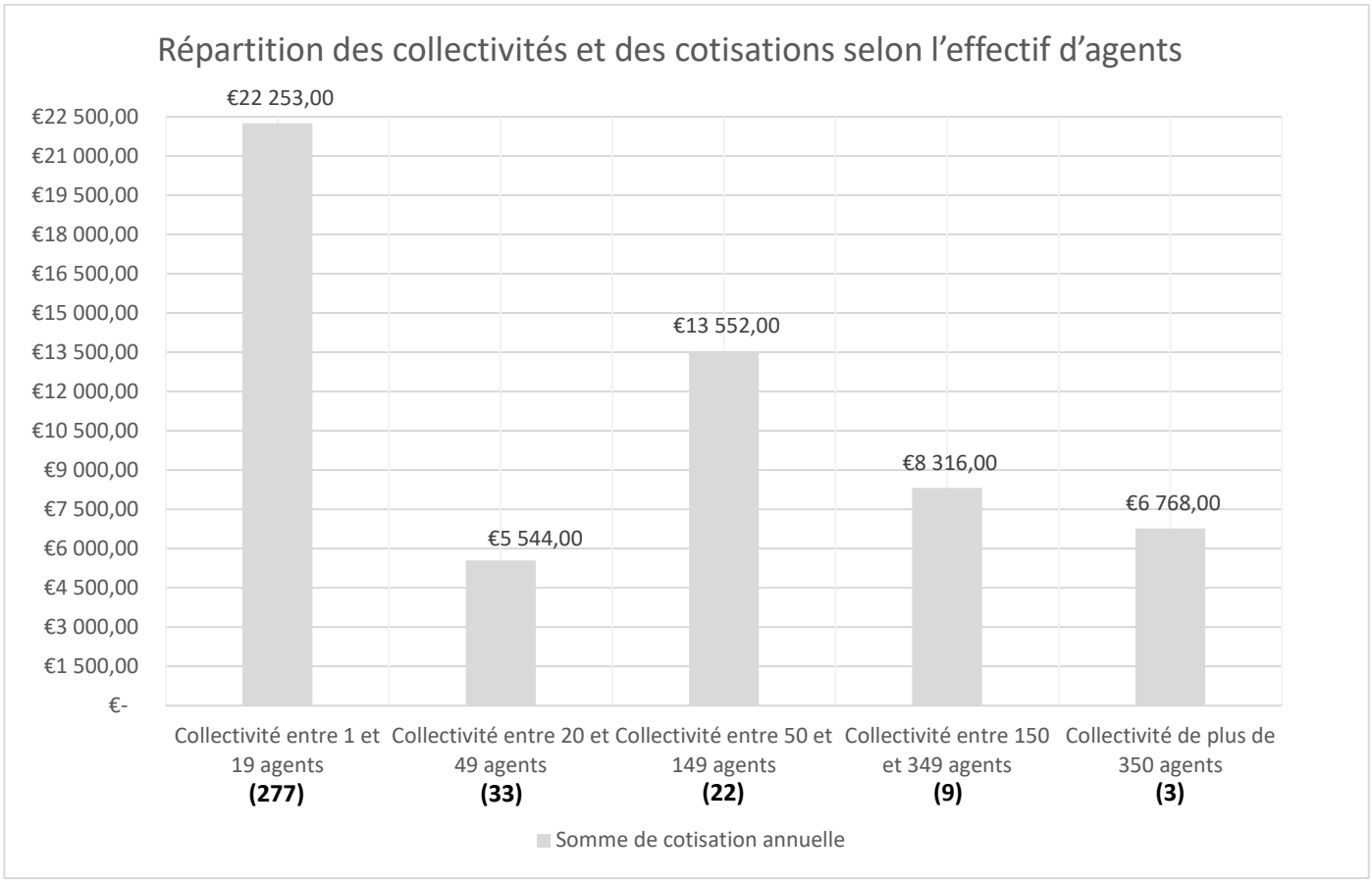
Entre 1 à 19 agents	77 € / an	▪ Conformité à l'obligation règlementaire ▪ Participation aux réunions F3SCT intercommunales ▪ Conseils simples aux collectivités sur demande
Entre 20 à 49 agents	154 € / an	▪ Conformité à l'obligation règlementaire ▪ Participation aux réunions F3SCT intercommunales ▪ Conseils simples aux collectivités sur demande
Entre 50 à 149 agents	616 € / an	▪ Conformité à l'obligation règlementaire ▪ Participation à 1 réunion F3SCT, par an, au sein de la collectivité
Entre 150 à 349 agents	924 € / an	▪ Conformité à l'obligation règlementaire ▪ Participation à 2 réunions F3SCT, par an, au sein de la collectivité
350 ou plus	2 256 € / an	▪ Conformité à l'obligation règlementaire ▪ Participation à 3 réunions F3SCT, par an, au sein de la collectivité

Au 31 décembre 2025, on comptabilise 344 collectivités adhérentes à la mission ACFI :

- 277 collectivités entre 1 et 19 agents représentant 1 673 agents,
- 33 collectivités entre 20 et 49 agents représentant 1 047 agents,
- 22 collectivités entre 50 et 149 agents représentant 2 054 agents,

- 9 collectivités entre 150 et 349 agents (Bolbec, Caudebec les Elbeuf, Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, Fécamp Caux Littoral, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Lillebonne, Petit-Couronne, Port-Jérôme sur seine, Yvetot) représentant 2 132 agents,

- 3 collectivités de plus de 350 agents (Caux Seine Agglo, Le Havre, Le Havre Seine Métropole) représentant 4 390 agents.



Missions d'expertise en ergonomie

Afin d'accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de conditions de travail conformes à la règlementation en vigueur en matière de santé et de sécurité, le CDG76 propose des missions d'expertises en ergonomie.

Cette mission permet aux collectivités notamment :

- D'effectuer des études de poste, d'un service ou d'une direction de manière à optimiser l'aménagement de l'environnement de travail (équipements, prévention des Troubles musculosquelettiques – TMS, des accidents de travail, etc.)
- D'évaluer la pénibilité au travail, notamment les facteurs de risques
- D'effectuer des mesures de vibrations et d'ambiances physiques (bruit, température, luminosité, hygrométrie des espaces de travail, etc.)
- D'apporter des conseils en matière de projets de construction, d'aménagement des espaces de travail, de modification d'équipement, d'accessibilité, d'animation d'ateliers en co-construction

À ce titre en 2025, les ergonomes ont réalisé une mission d'expertise pour le service Eau, Littoral et Biodiversité de la DREAL. À l'issue de cette étude, la recette s'élève à 6 299,50 €.

Conclusion

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses actions en milieu professionnel auprès des collectivités et établissements adhérents, menées par l'équipe pluridisciplinaire du Pôle « Santé/Prévention », à savoir :

-des journées de prévention dédiées au bien-être au travail réalisées au sein de collectivités avec des ateliers portant sur différentes thématiques (sommeil, équilibre alimentaire, activités physiques…) dont l'organisation a été réalisée par le secrétariat médical,

-des sensibilisations menées sur différents risques en lien avec la santé au travail et adaptées aux expositions remontées par les collectivités ou constatées par l'équipe sur le terrain (accidents exposant au sang, pneumopathie d'hypersensibilité…) par les médecins du travail,

-4 webinaires « 1h pour parler prévention » ont été organisés sur les thématiques « Les registres et documents obligatoires », « La QVCT, jeunes générations, flexibilité : déconstruire les idées reçues ! », « La démarche de prévention, les EPI et les exosquelettes », « Les addictions en milieu professionnel » par l'équipe des préventeurs,

-une journée d'ateliers thématiques « La Santé/Prévention : en actions ! » a été organisée par l'ensemble du Pôle « Santé/Prévention », dans les locaux du CDG, à l'occasion des 40 ans du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à la médecine professionnelle et préventive (10 juin 1985) le 24 juin 2025,

-le développement de la réalisation des fiches de risques professionnels des collectivités adhérentes par les infirmières en santé au travail avec l'appui des ingénieurs en hygiène et sécurité.

Par ailleurs, deux missions optionnelles proposées par le Pôle « Santé / Prévention » ont fait l'objet d'une réflexion au cours de l'année 2025 après avoir fait le constat que, même si les élus-employeurs ont pris conscience de la nécessité de conduire une démarche active de préservation de la santé et de la sécurité au travail de leurs agents, il s'avère que beaucoup de collectivités ne sont pas en capacité, en termes de moyens humains et de compétences, d'engager et de suivre une telle démarche en dépit de l'accompagnement du CDG 76. Ainsi, les missions « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels » et « Agent Chargé des Fonctions d'Inspection » ont évolué.

En ce qui concerne la mission DUERP, afin de garantir la pérennité de la mission et d'en renforcer l'efficience, il a été proposé en 2025 aux collectivités de s'associer à un groupement de commandes visant à confier la réalisation de l'évaluation des risques physiques à un prestataire de service. L'évaluation de premier niveau des risques psycho-sociaux dans le document unique sera toujours réalisée par les ingénieurs en hygiène et sécurité du CDG76 au regard la méthodologie utilisée permettant une analyse fine des résultats et la proposition d'un plan d'actions en lien avec les psychologues du travail et les médecins du travail.

Concernant la mission ACFI, son action pour l'accompagnement des élus-employeurs dans leur obligation de désignation d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) a été renforcée et assujettie à une cotisation annuelle adaptée à la taille des collectivités.

Parallèlement, l'équipe administrative a poursuivi l'accompagnement assuré auprès des collectivités dans le cadre du suivi médical professionnel de leurs agents et plus particulièrement sur l'obligation de déclaration des expositions professionnelles. Grâce au logiciel MEDTRA et à ses nouvelles fonctionnalités, ce processus est désormais facilité, optimisant ainsi la retranscription des informations. Des échanges pratiques et des formations sur l'utilisation de cet outil ont été organisés à destination de plusieurs gestionnaires RH et continuent d'être régulièrement proposés. Ces sessions permettent également d'optimiser la gestion du temps médical et d'assurer un suivi de qualité.

De plus, une réflexion importante a été menée sur le positionnement de centres de visite sur des axes stratégiques du département, avec pour objectifs l'amélioration continue des conditions d'exercice des professionnels de santé, indispensable à l'attractivité de ces postes en grande tension, l'optimisation du temps médical alloué aux collectivités adhérentes et la garantie d'un accueil de qualité pour les agents se rendant en visite médicale.

Il est également à souligner que le Pôle Santé/Prévention a poursuivi des collaborations, internes à l'établissement ou avec des partenaires extérieurs. Ces travaux « hors les murs » permettent d'enrichir les actions du pôle, et de partager les connaissances détenues par ses acteurs. Parmi ces interactions, on peut notamment retenir les suivantes :

- Coopération avec la mission Conseil en organisation,
- Participation aux réseaux des infirmiers du Grand Ouest,
- Participation aux réseaux des préventeurs du Grand Ouest,
- Représentation du CDG 76 auprès du CROCT de Normandie (*Comité régional d'orientation des conditions de travail*), et des groupes de travail qui en découlent, animés par l'ANACT (*agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail),*
- Participation aux commissions santé de l'ANDCDG et de la FNCDG,
- Préparation, avec le Pôle Assistance Statutaire et l'assureur, des rencontres avec les collectivités adhérentes au contrat-groupe d'assurances statutaires ayant un taux d'absentéisme au-dessus de la moyenne
- Co-pilotage, avec le Pôle Moyens Généraux, du dispositif de protection sociale complémentaire
- Co-réalisation, avec le Pôle Assistance Statutaire, de la mission Référent Signalement des actes de violence, harcèlement, discrimination
- Co-animation, avec le Pôle Assistance Statutaire, des 4 Rencontres Territoriales sur le thématique des « congés de maladie : Du déclenchement à la fin du congé : sécurisez vos pratiques ! » et participation aux permanences du CDG76

En 2026, le Pôle « Santé/Prévention » poursuivra activement ses actions visant à accompagner les collectivités dans leur démarche de politique de santé/sécurité au travail basée sur une évaluation des risques professionnels et sur la mise en place d'actions adaptées afin de contribuer, à terme, à améliorer la santé des agents suivis et à diminuer la sinistralité en milieu de travail.

Cette dynamique se concrétisera par la poursuite de la réalisation des DUERP des collectivités adhérentes au groupement de commandes et des fiches de risques professionnels en lien étroit avec les assistants et conseillers de prévention des collectivités, afin de mieux identifier et maîtriser les situations à risque. La prévention du risque amiante et chimique restera également une priorité.

Par ailleurs, le Pôle organisera une nouvelle journée d'ateliers thématiques « Santé/Prévention » sur le secteur de la Pointe de Caux, favorisant le partage de bonnes pratiques.

La réorganisation des centres de visite se poursuivra avec l'ouverture de trois nouveaux sites à Bolbec, à la Cité administrative et à Yvetot, ainsi que la recherche de locaux adaptés sur le secteur d'Elbeuf, dans une logique de proximité et d'accessibilité. Une réflexion sera menée à la suite de la parution du décret n° 2025-1193 du 8 décembre 2025 relatif à l'allongement de la périodicité des visites médicales d'information et de prévention de 2 à 5 ans permettant ainsi d'optimiser le temps médical tout en maintenant un suivi adapté pour les agents exposés à des risques spécifiques. En complément, une expérimentation de téléconsultation menée par les infirmières en santé au travail sera mise en place pour certains motifs de visites définis par les médecins du travail.

Dans le même esprit d'accompagnement renforcé, le Pôle propose de mener une réflexion sur la création d'une cellule pluridisciplinaire dédiée au retour et au maintien en emploi des agents, en particulier pour les collectivités ne disposant pas de service de ressources humaines. Cette cellule mobilisera, dans une approche transversale, les compétences des différents pôles (médecin du travail, conseil médical, juriste, conseiller en reclassement et handicap, ergonome, psychologue du travail) afin d'aider les employeurs à répondre à leurs obligations et à trouver des solutions adaptées pour les agents confrontés à une altération de leur capacité de travail. Le recrutement d'une assistante sociale pourrait compléter ce dispositif en facilitant les démarches administratives et en apportant un soutien concret aux agents dans leurs parcours.

Ainsi, l'ensemble de ces actions vise à déployer durablement une culture de la prévention au sein des collectivités, afin d'améliorer les conditions de travail et de renforcer le dialogue social autour des enjeux de santé, de sécurité et de bien-être des agents.